

## CATHOLIQUES ITALIENS ET ELECTIONS

**L**ES catholiques italiens se trouvent dans une situation particulière en matière d'élections politiques.

Aux élections administratives, communales et provinciales prennent part les catholiques ; mais aux élections politiques, ils pratiquent la consigne pontificale de l'abstention : ils ne votent pas.

A l'occasion de la récente élection politique de Bergame, le *non expedit* a reçu, le 31 mai dernier, par l'entremise de S. E. le cardinal secrétaire d'Etat, la confirmation nouvelle que voici, en réponse à une demande des chefs du parti catholique à Bergame :

« Sa Sainteté maintient dans toute sa plénitude et son extension la disposition de ses augustes prédécesseurs, confirmant l'interprétation autorisée que l'expression *Non expedit* a reçue du Saint-Office qui l'a expliquée comme équivalent à *Non licet*. »

L'élection politique de Bergame coïncidait avec les élections administratives de Reggio d'Emilie, de Crémone et d'Udine.

A ces dernières, large et effective a été la participation des catholiques. Grâce à l'alliance de « l'association électorale catholique », et de « l'association reggiana pour le bien économique », avec le vaillant appui de la jeunesse militante et des ouvriers des associations catholiques, les douze noms de la liste d'alliance ont tous